

Journée sur le comparatisme juridique

“Comment penser le comparatisme en droit ?”

Vendredi 14 mars 2008
de 9 h 00 à 12 h 00

Ouverture du colloque par Louis Vogel, président de l'Université Paris II et directeur de l'Institut de droit comparé

Sous la présidence du professeur Marie Goré (Université Paris II)

L'oeuvre de Max Weber: un modèle pour le comparatisme ?

- par le professeur Catherine Colliot-Thélène (Université Rennes I)

Le droit comparé est-il du “droit”?

- par le professeur Etienne Picard (Université Paris I)

Comment comparer des cultures juridiques ?

- par Monsieur Antoine Garapon (IHEJ, Paris)

de 14 h à 17 h 00

Sous la présidence du professeur Hélène Ruiz Fabri (Université Paris I)

La liberté religieuse en France et aux Etats-Unis : comment penser le droit comparé des libertés?

- par le professeur Ioannis Papadopoulos (Université Thessalonique)

Obsession de la ressemblance vs. obsession de la différence

- par le professeur Christoph Schönberger (Université de Constance)

Critique des modèles de justice constitutionnelle. Pour une association du droit comparé et de la théorie générale du droit

- par le professeur Guillaume Tusseau (Université de Rouen)

Les travaux auront lieu dans la
Salle des Conseils de l'Université Paris II,
Centre Panthéon, 12, Place du Panthéon, Paris 5^e

Université Paris II (Panthéon - Assas)

adresse postale : 12 place du Panthéon - 75005 Paris

adresse de l'Institut : 1 rue d'Ulm - 75005 Paris - tél. 01 44 41 89 92/93

inst.mvilley@u-paris2.fr - <http://www.villey.com> - responsable : Olivier Beaud